

L'annonce du gouvernement du 13 avril 2020 relative à la réouverture des chantiers de construction résidentielle a créé une certaine confusion chez certains copropriétaires qui ont cru que les travaux de rénovation dans les immeubles comme ceux des Verrières faisaient partie de cette reprise.

Or, il n'en est rien. Ces travaux demeurent malheureusement interdits jusqu'à nouvel ordre. Seuls les travaux urgents sont permis.

On peut sans doute expliquer cette décision par le fait que, dans notre environnement, nous sommes confrontés à des considérations de santé publique qui ne sont pas présentes sur un chantier de construction. Ainsi, alors que les directives de la santé publique interdisent aux livreurs de circuler sur les étages de nos immeubles, il serait aberrant de laisser un accès libre aux ouvriers de la construction.

Soyez assurés que nous suivons la situation de près et que nous vous informerons rapidement de tout changement dans les consignes gouvernementales.

Le Comité de direction de l'AutoGestion
Le 16 avril 2020

The April 13th announcement by the government concerning the resumption of construction work created some confusion. Some co-owners were under the impression that this applied to renovations in buildings such as ours.

Unfortunately, they were mistaken. This type of construction work continues to be prohibited until further notice. Only emergency repairs will be allowed.

This can be explained by the fact that, in our type of environment, we are faced with public health issues that don't exist on construction sites. Also, since the public health authorities do not allow deliveries on our floors, it would be absurd to allow construction workers to circulate freely.

Rest assured that we are following the situation closely and that we will keep you informed quickly of any change in government guidelines.